

Document d'Objectifs Natura 2000

Document final
Juillet 2005

Stations à Chou insulaire (*Brassica insularis*)

Communes de Barbaggio et Poggio d'Oletta
(département de Haute-Corse)



Site FR 9402006

Tel. 04 66 93 00 09 Fax. 04 66 93 00 10 inea@inea.fr www.inea.fr Siret : 429 428 022 00025 – APE 742 C

TABLE DES MATIERES

I. AVANT-PROPOS.....	2
II. Présentation générale du site.....	5
1. Localisation géographique, périmètres de protections et inventaires.....	5
2. Statut foncier.....	5
III. Habitats et espèces d'intérêt communautaire.....	9
III.1 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique.....	9
3. Répartition géographique.....	10
4. Végétation.....	10
5. Intérêt patrimonial.....	10
6. Tendances évolutives et menaces.....	13
III.2 Brassica insularis Moris : Chou insulaire (ou Chou de Corse).....	14
7. Taxonomie, répartition et statut de protection.....	14
8. Biologie.....	16
9. Suivi des populations.....	16
10. Ecologie.....	17
11. Tendances évolutives et menaces.....	19
IV. Rappel des enjeux.....	21
V. Objectif sur le site.....	21
VI. Actions à engager.....	22
 ANNEXES.....	 34

I. AVANT-PROPOS

Le site FR 9402006 "Stations à Chou insulaire (*Brassica insularis*)" sur les communes de Barbaggio et Poggio d'Oletta (département de Haute-Corse) fait partie des cinq sites désignés en Corse pour la préservation du Chou insulaire (*Brassica insularis* Moris) dans le cadre du réseau Natura 2000. Ces cinq sites sont : Barbaggio-Poggio d'Oletta, Caporalino, Massif du Rotondo et défilé d'Inzecca en Haute-Corse, et Punta Calcina en Corse du Sud.

La réalisation du Document d'Objectifs Natura 2000 a été confiée au bureau d'études INEA (Ingénieurs-conseil, Nature, Environnement, Aménagements). Le travail d'INEA se décompose en deux parties :

- **Partie 1 : Inventaire et analyse de l'existant**, au moyen notamment d'une synthèse bibliographique, d'entretiens et d'inventaires de terrain, d'une description biologique et de la cartographie des données. Le travail a été réalisé avec la collaboration de l'ISEM¹ qui a notamment réalisé une synthèse bibliographique sur *Brassica insularis* dans le cadre de l'étude (cf. [annexe 2](#)).
- **Partie 2 : Enjeux, objectifs et plan opérationnel de gestion**, au moyen d'entretiens avec les acteurs locaux et de réunions du Comité de pilotage rassemblant les principaux acteurs concernés par le territoire.

Les réunions du Comité de pilotage - réunissant les élus, institutionnels, usagers du site, propriétaires – cf. *liste ci-après* - sont intervenues aux différentes phases de l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles ont eu pour objectif de discuter et de valider les résultats obtenus aux différentes étapes de manière à aboutir à un Document d'Objectifs collectif.

Une première réunion du Comité de pilotage s'est tenue le jeudi 03 avril 2003 en mairie de Barbaggio. Elle a eu pour objet la présentation du réseau Natura 2000 par la Direction régionale de l'environnement et la description du site d'intérêt communautaire par INEA (partie : Inventaire et analyse de l'existant). Une deuxième réunion du Comité de pilotage s'est tenue le 29 juin 2004 en mairie de Poggio d'Oletta. Elle a eu pour objectif la présentation des enjeux et des objectifs de conservation des habitats à Chou insulaire, ainsi qu'une première réflexion sur les actions à engager sur le site (partie : Enjeux, objectifs et plan opérationnel de gestion). Enfin le comité de pilotage s'est réuni le 07 juillet 2005 à Poggio d'Oletta. Cette réunion avait pour objectif la présentation détaillée du plan d'actions suivie de la validation finale du plan d'actions. Les comptes-rendus de ces différentes réunions sont présentés en [annexe 1](#).

Ce document a été réalisé par INEA (Sommières, Gard) : Olivia DELANOË, Directrice de projets.

¹ Université Montpellier II, Institut des sciences de l'évolution (ISEM), équipe "Métapopulations végétales et coévolution"

Liste des membres du Comité de Pilotage pour la réalisation du Document d'Objectifs du site

Présidence : Monsieur le Sous-préfet de Corté, coordonnateur départemental Natura 2000

Opérateur local : INEA, 1 rue Abbé Fabre 30250 SOMMIERES

Membres du Comité de pilotage :

- Monsieur Olivier MEI - Maire de Barbaggio, Mairie, 20253 BARBAGGIO
- Monsieur Louis MERIA - Maire de Poggio d'Oletta, Mairie, 20232 Poggio d'Oletta
- Mr. Le président de Conseil Général de la Haute-Corse, Hôtel du Département, Rond point Maréchal Leclerc, 20200 BASTIA
- Mr. Le Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse, 26, cours Paoli, 20250 CORTE
- Mr. Le Directeur de l'ODARC, Avenue Paul Giacobbi, 20600 BASTIA
- Mr. Le Directeur Régional de l'Environnement, 19 cours Napoléon BP 334, 20180 Ajaccio
- Mr. Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Centre Administratif Nouveau port, 20407 BASTIA
- M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la forêt, SERFOB, 8, cours Napoléon, 20000 AJACCIO
- Mr. Le Délégué Régional au Tourisme, 6, rue Maréchal Ornano, BP 162, 20000 AJACCIO
- M. le délégué Régional du CNASEA, 19, Avenue Noël Franchini, BP929, 20700 AJACCIO Cedex
- Mr. Le Président de la Chambre de l'Agriculture de Haute-Corse, BP 222, 20293 BASTIA Cedex
- Mr. le Président de la Fédération des chasseurs de Haute-Corse, Résidence nouvelle corniche, Saint Joseph, 20600 BASTIA
- Mr. le délégué régional PACA, ONCFS, Le Tholonet, BP120, 13603 AIX EN PROVENCE
- Conservatoire régional des sites, Maison Romieu, 15, Rue du Pontetto, 20200 BASTIA
- Antenne du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles – OEC, Avenue Jean Nicoli, 20250 CORTE
- Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDISS 2B), District de BASTIA, Avenue de la libération, 20200 BASTIA
- Propriétaire, M. Vincenti Jean Louis, A Mezzania, 20239 RUTALI
- Propriétaire, M. Piazza, 4, avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA

PARTIE 1
Inventaire et analyse de l'existant

INSERER LES CARTES 1, 2, et 3

III.HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

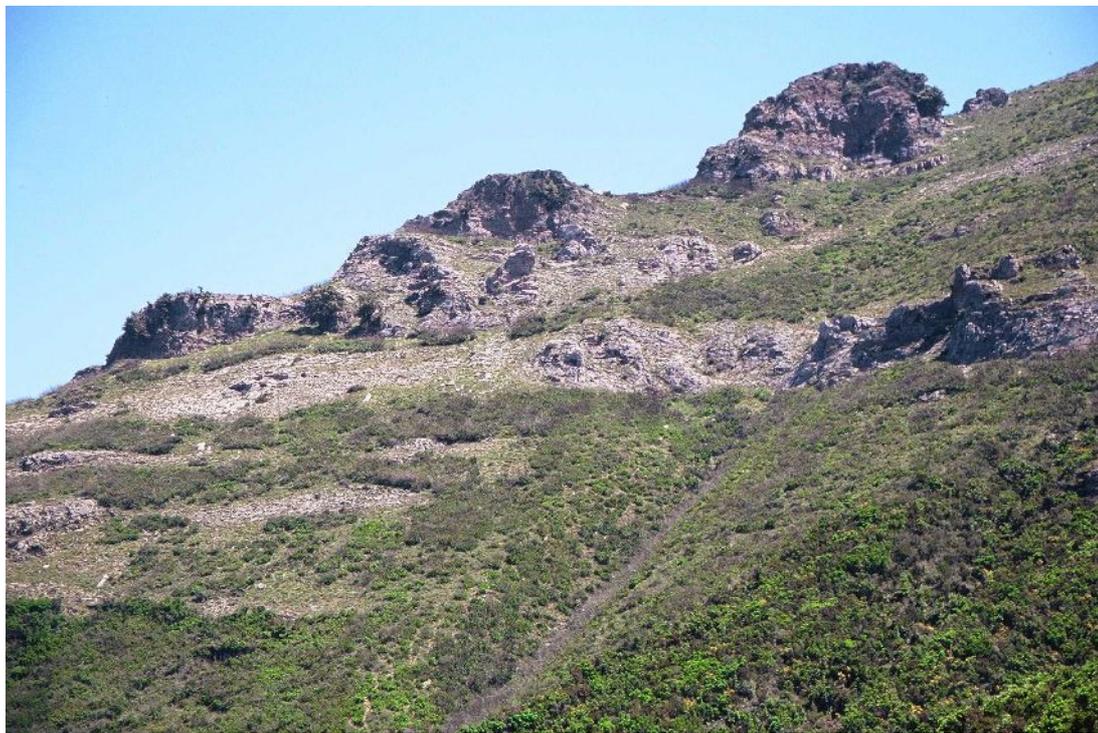
Le site Natura 2000 de Barbaggio-Poggio d'Oletta présente un fort intérêt patrimonial, notamment de par la **présence d'un habitat et d'une espèce d'intérêt européen** :

- L'habitat : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- L'espèce végétale : *Brassica insularis* Moris

III.1Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Code Corine : 62.1111

Code Natura 2000 : 8210



Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - Photo O. Delanoë, INEA

Sources d'information :

- Habitats naturels d'intérêt communautaires présents en Corse (fiches descriptives), version de février 2000, AGENC, PNR de Corse, DIREN, Office de l'environnement
- Fiche habitat "Falaises calcaires mésoméditerranéennes de Corse" – dernière version corrigée, 25/05/01 – AGENC

3. Répartition géographique

De manière générale, l'aire de répartition de l'habitat "Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique" couvre les falaises et les pentes rocheuses calcaires de l'intérieur des terres, de la région méditerranéenne ainsi que des étages planitiaire à alpin de la région eurosibérienne. Ce type d'habitat présente une grande diversité régionale, avec de nombreuses espèces endémiques et des sous-types.

En Corse, l'habitat de type "**falaises calcaires mésoméditerranéennes de Corse**" est présent seulement dans l'intérieur des terres (jamais sur le littoral), à l'**étage mésoméditerranéen** (d'environ 300 à 900 mètres d'altitude), sur pente moyenne à très forte (falaises avec des parois quasi verticales) et sur **substrat calcaire**.

Il correspond aux rochers et falaises calcaires intérieurs à aire de répartition très restreinte, limitée au sillon central de la Corse entre Francardo et Soveria (et tout particulièrement au Monte A Supietra à Caporalino), mais aussi plus ponctuellement dans le Cap Corse (crêtes des environs du Col de Teghime, région d'Olcani) et au sud-est (Punta Calcina).

Sa répartition sur le site est présentée sur la carte n°4 Habitats rocheux (8210).

4. Végétation

Sur les falaises, le recouvrement de la végétation est faible (de l'ordre de 5%), la végétation poussant au niveau des fissures. La végétation est thermophile (adaptée à de fortes différences de température et à des températures élevées). Elle comporte un petit nombre d'espèces strictement rupestres calcicoles (des rochers calcaires) comme le Chou insulaire (*Brassica insularis*), le Ptychotis saxifrage (*Ptychotis saxifraga*), le Rue fétide (*Ruta graveolens*), l'Orpin des rochers (*Sedum rupestre*), ou la Soslérie insulaire (*Sesleria insularis*). De nombreuses espèces de lichens et de mousses y sont aussi présentes.

En terme phytosociologique, il s'agit des falaises calcaires et des affleurements schisteux-calcaires à *Brassica insularis*, affines de l'association *Ruto-Brassicetum insularis*, se rencontrant surtout dans le Cap Corse et les régions centrales.

5. Intérêt patrimonial

C'est un **habitat endémique** caractérisé par le Chou insulaire (espèce protégée au niveau national, endémique, rare et menacée en Corse) et hébergeant bon nombre d'autres espèces endémiques et peu répandues comme le Ptychotis saxifrage (*Ptychotis saxifraga*) et la Soslérie insulaire (*Sesleria insularis*).

Par ailleurs, les falaises calcaires de l'intérieur abritent souvent des sites de nidification d'oiseaux menacés ou peu fréquents, comme le Faucon pèlerin, le Merle bleu, le Martinet alpin, le Grand Corbeau ou le Pigeon biset, ainsi que des gîtes de Chauves-souris. Les rochers

calcaires constituent également un habitat pour des mollusques peu répandus, comme l'espèce protégée et endémique corso-sarde *Solatopupa guidoni*.

INSERER LA CARTE 4

6. Tendances évolutives et menaces

Les contraintes stationnelles (exposition, températures extrêmes, faiblesse des ressources en sol) limitent fortement l'installation de plantes arbustives qui pourraient entrer en concurrence avec la végétation basse et éparse des falaises. L'habitat a un caractère permanent (climax stationnel).

Cet habitat est particulièrement vulnérable car très localisé, hébergeant des espèces endémiques et menacées (à aires de répartition très militée) et une végétation qui se reconstitue difficilement après destruction.

De manière générale, le pacage des caprins constitue une menace pour la flore des falaises calcaires. La pratique de l'escalade est également cause de dégradation de la végétation et de dérangement de la faune. Par ailleurs, les incendies de maquis atteignent parfois la végétation des falaises et peuvent donc constituer une menace. L'exploitation de la roche peut également causer la destruction de l'habitat (cependant les quelques grandes carrières existant dans les falaises calcaires de Corse semblent être actuellement fermées).

En ce qui concerne le site de Barbaggio – Poggio d'Oletta, les principales menaces pesant sur la végétation des falaises calcaires sont le pâturage et le risque d'incendie. L'escalade ne se pratique pas sur le site. Par ailleurs, bien que situées à proximité de sentiers de randonnée, ou d'une piste fréquentée pour le parapente (Monte Secco), les falaises ne sont pas faciles d'accès. Une ancienne carrière en bordure de la départementale D38 abrite une population de Chou insulaire, mais cette carrière n'est plus exploitée.



Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - Photo P. O. Delanoë

III.2 *Brassica insularis* Moris : Chou insulaire (ou Chou de Corse)

Brassica insularis sur le site de Barbaggio-Poggio d'Oletta - Photo O. Delanoë, INEA



Sources d'information :

- *Brassica insularis*, chou insulaire : Synthèse bibliographique et synthèse des données existantes, 2002, ISEM (cf. [annexe 2](#))
- Fiche « *Brassica insularis* Moris » des Cahiers d'habitats élaborés dans le cadre de la Directive Habitats (cf. [annexe 3](#))
- "Brassica insularis Moris", note de synthèse réalisée par R. VERLAQUE pour le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (1994).

7. Taxonomie, répartition et statut de protection

Brassica insularis Moris, ou chou insulaire, appartient à la famille des **Brassicaceae** et plus particulièrement au groupe **Oleracea** connu pour ses nombreuses espèces cultivées (et en particulier le chou cultivé, *Brassica oleracea*). Ce groupe comprend *B. cretica* Lam et ses différentes sous-espèces, *B. hilarionis* G.E. Post, *B. insularis* Moris, *B. rupestris* Rafin, *B. villosa*

Biv., *B. incana* Ten., *B. macrocarpa* (Gus.) Caruel, *B. montana* Pourret, *B. oleracea* L. et *B. bourgeai* (Webb) O. Kuntze.

Ces espèces se répartissent sur le **pourtour méditerranéen**, à l'exception de *Brassica oleracea* que l'on rencontre sur les côtes atlantiques de la France, de l'Espagne et la Grande Bretagne. L'aire de répartition de *Brassica insularis* couvre la Corse ; l'Italie : Sardaigne, l'île de Pantelleria et quatre îlots voisins (14 localités au total) ; la Tunisie (4 populations) ; l'Algérie (1 site). En Corse, à partir de critères morphologiques et floraux, **cinq variétés de *Brassica insularis*** ont été décrites :

- *Brassica insularis* Moris var. *insularis* (Sardaigne et nord de la Corse)
- *Brassica insularis* var. *ayliesii* Litard et Simon (endémique corse)
- *Brassica insularis* var. *angustiloba* Wilder et Bocquet (endémique corse)
- *Brassica insularis* var. *aquellae* Wilder et Bocquet (endémique corse)
- *Brassica insularis* var. *latiloba* Schultz (endémique corse)

C'est la variété *insularis* que l'on trouve sur le site de Barbaggio – Poggio d'Oletta. Les stations connues en Corse correspondent à des variétés différentes de *Brassica insularis*.

En Corse, 7 populations sont bien identifiées et 2 nouvellement trouvées restent à vérifier (*). Ces **9 stations** sont du Nord au Sud (en nombre de plantes à fleurs (*données équipe ISEM 2001- 2002*)) :

Station	Commune	Variété	Couleur de la fleur	Effectif approximatif
Golfu Alisu*	Morsiglia			?
Punta di Sellola	Olcani			50
Teghime	Barbaggio & Poggio d'Oletta	<i>Brassica insularis</i> var. <i>insularis</i>	Blanche	environ 500
Punta Frascaja	Casabianca			30
Caporalino	Omessa	<i>Brassica insularis</i> var. <i>latiloba</i>	Blanche et crème	350
Punta Corbaghiola	Corte (Monte Rotondo)	<i>Brassica insularis</i> var. <i>ayliesii</i>	Jaune	300
Inzecca	Ghisoni	<i>Brassica insularis</i> var. <i>angustiloba</i>	Blanche et crème	150
Poggio di Nazza*	Poggio di Nazza			?
Punta Calcina	Conca	<i>Brassica insularis</i> var. <i>aquellae</i>	Blanche et crème, présence de poils	100



Les plus grandes populations, celles de Teghime et de Caporalino, contiennent sans doute au maximum 2500 individus, tous stades de développement confondus. L'effectif total de l'espèce en Corse pourrait avoisiner 6000 individus, dont 1500 reproducteurs chaque année.

Le Chou insulaire, cité comme la plus belle crucifère de la flore Corse (J. Briquet, 1913, Prodrôme de la flore Corse), est considérée comme vulnérable au niveau national et mondial. Elle est protégée au niveau national (Annexe I de la liste nationale, arrêté du 20 janvier 1982) et est protégée par la convention de Berne (Annexe I) et la Directive européenne Habitats (Annexes II et IV). Enfin elle est inscrite comme espèce prioritaire au Livre rouge de la flore menacée en France.

Le Chou insulaire présente non seulement un intérêt patrimonial mais aussi un intérêt agronomique en tant que réservoir potentiel de gènes de résistance aux maladies des choux cultivés.

8. Biologie

Brassica insularis est une plante de 40 à 80 cm de hauteur en moyenne, à tige ligneuse à la base. C'est une plante vivace qui conserve ses feuilles en hiver. Ses feuilles sont généralement glabres, charnues et plus ou moins lobées à la base. Ses fleurs sont relativement grandes, très odorantes et généralement à pétales blancs.

Brassica insularis est une espèce pérenne à longue durée de vie. La littérature indique une durée de vie moyenne de 3 à 5 ans, mais en conditions de culture des individus issus de semis datant de 1992 sont toujours en vie et capables de se reproduire.

Brassica insularis est une espèce hermaphrodite² qui fleurit d'Avril à Juillet et fructifie en Juin-Juillet. Elle est entomophile (pollinisation par les insectes). Comme la plupart des espèces du genre *Brassica*, elle est auto-incompatible³ ce qui entraîne une allogamie⁴ presque stricte.

En réalité, auto- et allogamie pourraient exister chez cette espèce, avec allogamie stricte durant quelques jours pendant la période de floraison, entraînant une production importante de graines de bonne qualité, puis possibilité d'autogamie qui permettrait donc à des plantes isolées de se maintenir.

Les fruits sont des siliques⁵ cylindriques allongées, à valves carénées, terminées par un bec. Les graines sont brunes et lisses. La dissémination des graines est autochore⁶ à projection mécanique, néanmoins la persistance de graines dans la silique après sa déhiscence et surtout la présence de graines dans le rostre ou bec de la silique permettrait éventuellement une dispersion à plus longue distance par le vent.

La proportion de plantes en fleurs est très variable d'une population à une autre, et parfois d'une année à l'autre. La mortalité semble en revanche assez faible dans la plupart des sites suivis (il apparaît néanmoins que la population de Punta Calcina connaît de sérieux problèmes de fécondité : les fleurs, nombreuses, donnent généralement des graines non viables, avortées).

9. Suivi des populations

² Fleurs hermaphrodites : elles comportent à la fois des organes mâles et des organes femelles fonctionnels ; elles sont biséxuées.

³ Espèce auto-incompatible : il s'agit d'une plante incapable d'autofécondation.

⁴ Espèce allogame : plantes qui nécessitent une fécondation croisée : croisement entre individus ; la pollinisation étant assurée par des insectes.

⁵ Siliques : fruit sec allongé déhiscent qui s'ouvre le long de deux lignes et possède un cloison centrale persistante.

⁶ Dissémination autochore : la silique s'ouvre et les graines tombent au sol de leur propre poids.

Des recensements occasionnels ont été effectués, mais les véritables suivis démographiques pour 5 des 9 populations naturelles corses ont commencé en 1998. Des quadrats ont été mis en place sur le terrain en avril 1998 par l'équipe de l'ISEM. Dans chaque population, les individus ont été dénombrés, marqués et cartographiés, et des échantillonnages du matériel nécessaire aux analyses ont été réalisés.

10. Ecologie

Selon la bibliographie, en Corse *Brassica insularis* serait strictement localisée dans les zones rocheuses neutres à basiques : falaises calcaires, schistes calcaires, poudingues, porphyre (et une serpentine "locale" pour la station de l'Inzecca) de 300 à 900 m à l'étage mésoméditerranéen.

Le cortège végétal appartient à une association particulière: *Ruto-Brassicetum insularis* (Litard 1928) où l'on peut observer, outre le Chou insulaire, la Rue fétide (*Ruta graveolens*), l'Orpin des rochers (*Sedum rupestre*), le Phagnalon sordide (*Phagnalon sordidum*), l'Ombilic des Rochers (*Umbilicus rupestris*), ...

Sur le site de Barbaggio – Poggio d'Oletta, *Brassica insularis* pousse sur des schistes calcaires dans des conditions assez fraîches, en compagnie de plantes des anfractuosités ombragées comme la Sabline des Baléares (*Arenaria balearica*).

L'habitat d'intérêt communautaire "Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique" (code Natura 2000 : 8210) constitue le biotope de *Brassica insularis* sur le site de Barbaggio – Poggio d'Oletta (cf. chapitre III.1 pour la description de l'habitat).

La carte 5 présente la **répartition de *Brassica insularis* sur le site** de Barbaggio – Poggio d'Oletta. Cette carte correspond en grande partie à la répartition sur le site de l'habitat "pentes rocheuses calcaires" (cf. carte 4). A partir de la cartographie de l'habitat, l'équipe de l'ISEM a précisé sur la carte les falaises où la Chou insulaire a bien été observé (certains secteurs de rochers et falaises ne sont pas occupés par le chou insulaire actuellement). Par ailleurs, une visite sur le terrain le 13 juin 2003, en présence d'Olivia Delanoë, Bertrand de Montmollin (INEA), Isabelle Guyot (Conservatoire du littoral) et Gilles Faggio (Conservatoire des sites), nous a permis de préciser les limites nord de répartition du Chou insulaire qui s'étendent légèrement à l'extérieur des limites du site. Par contre, le Chou insulaire ne semble pas occuper le versant nord et nord-ouest du Monte Secco.

Par ailleurs, la carte 5 indique le nom donné aux populations de *Brassica insularis* dans le suivi scientifique. Les populations aux localités "ancienne carrière", "barre rocheuse" et "sud Monti Rossi" sont des populations naturelles ; par contre les localités A et B de "Monti Rossi" correspondent à des populations introduites en février 2000 dans le cadre du suivi scientifique, (introductions à partir de graines provenant probablement de la localité "sud Monti Rossi") (*informations transmises par Isabelle Guyot*).

INSERER LA CARTE 5

11. Tendances évolutives et menaces

En Corse, *Brassica insularis* est une **espèce vulnérable** en raison de l'isolement de ses populations, de la faible superficie que couvrent ses biotopes favorables et de ses effectifs réduits. Certaines populations comme celle de Barbaggio - Poggio d'Oletta se sont pas immédiatement menacées, leurs effectifs étant assez importants, alors que d'autres en raison de leur petite taille sont plus vulnérables (ex. Punta calcina).

Menaces sur les milieux : La plupart des stations sont menacées par le **surpâturage** (troupeaux caprins) qui empêche l'extension de la plante dans les secteurs trop accessibles de falaise ou en périphérie dans les zones ouvertes au sein du maquis. Le **risque d'incendie** existe pour toutes les stations. La pratique de **l'escalade** constitue une menace forte et toujours active dans certaines populations, malgré un arrêté de biotope (Punta Calcina). En effet, l'équipement de voies d'escalade dans certaines falaises est souvent accompagné du "nettoyage" des parois rocheuses par arrachage des végétaux poussant dans les fissures.

Risques d'introgression avec les formes cultivées : Les **risques d'introgression** existent dans la mesure où toutes les espèces du groupe *oleracea* sont inter-fertiles. Cependant la localisation des populations naturelles de *Brassica insularis* (falaises pour la plupart, sinon bas de falaises en bord de route) laisse peu de chance à un croisement entre *B. insularis* et les formes cultivées de *B. oleracea*.

Menaces biotiques : Les menaces exercées par la présence de colonies **de Puceron gris cendré du Chou** semblent importantes. Des attaques sérieuses de pucerons ont été constatées dans la population de Punta Calcina depuis 1998 (date de premiers suivis réguliers). Par ailleurs, la population de Punta Corbaghiola, où pour la première fois en 2000 des plantes très attaquées par ces insectes ont été remarquées, doit être suivie de près. De manière générale, la proportion d'individus parasités par les pucerons semble en augmentation en 2002.

Actuellement sur le site de Barbaggio – Poggio d'Oletta, seuls le pâturage et le risque d'incendie constituent des menaces. L'impact du pâturage sur la population de Chou insulaire reste cependant à préciser. Par ailleurs, l'impact de l'utilisation éventuelle d'agents mouillants pulvérisés pour lutter contre les incendies serait également à préciser.



Troupeau de bovins sur le site à *Brassica insularis* de Barbaggio-Poggio d'Oletta - Photo O. Delanoë, INEA

PARTIE 2
**Enjeux, objectifs et plan opérationnel
de gestion**

IV. RAPPEL DES ENJEUX

L'habitat du Chou insulaire, "*Falaises calcaires mésoméditerranéennes de Corse*", est un habitat particulièrement vulnérable. C'est un habitat très localisé qui héberge des espèces endémiques et menacées, à aires de répartition très limitées. Il abrite une végétation qui se reconstitue difficilement après destruction car elle est installée dans des fissures contenant peu de sol.

Le Chou insulaire (*Brassica insularis* Moris) est une espèce vulnérable en raison de l'isolement de ses populations, de la faible superficie que couvrent ses biotopes favorables et de ses effectifs réduits.

Les populations de Barbaggio – Poggio d'Oletta ne semblent pas immédiatement menacées, leurs effectifs étant assez importants par rapport à d'autres populations corses plus vulnérables (moins de 100 individus par exemple à Punta Calcina).

De manière générale, les principales menaces sont l'élimination par le bétail (bovins et caprins qui broutent les plants plus ou moins accessibles sur les rochers ou au pied des falaises), ainsi que le développement des activités d'escalade.

Actuellement sur le site de Barbaggio – Poggio d'Oletta le pâturage par le bétail constitue la principale menace. L'escalade ne se pratique pas sur le site. Par ailleurs, le site est particulièrement exposé au risque incendie.

V. OBJECTIF SUR LE SITE

Diverses consultations menées par INEA auprès des élus de Barbaggio et Poggio d'Oletta, de naturalistes et de scientifiques (conservatoire des sites, conservatoire du littoral, conservatoire botanique, université Montpellier II), ont permis de dégager des objectifs et des orientations d'actions pour le site à Chou insulaire de Barbaggio – Poggio d'Oletta.

Le Chou insulaire (*Brassica insularis* Moris) a fait l'objet de plusieurs études scientifiques tant taxonomiques qu'écologiques, qui ont démontré l'intérêt patrimonial de préserver toutes les populations en raison de leurs caractéristiques génétiques et probablement adaptatives propres.

Sur le site de Barbaggio – Poggio d'Oletta, l'objectif général est donc de conserver, voire développer, les populations de *Brassica insularis* et de maintenir en bon état de conservation son habitat "falaises calcaires mésoméditerranéennes de Corse".

VI. ACTIONS À ENGAGER

Pour répondre à cet objectif les actions proposées sont les suivantes :

- A. Animation du "Document d'objectifs" et communication, sensibilisation autour du site Natura 2000 ;
- B. Poursuite des études et du suivi scientifique des populations de *Brassica insularis* ;
- C. Suivi des usages et réhabilitation du secteur de l'ancienne carrière.

Ces actions sont développées ci-après.



Brassica insularis - Photo : O. Delanoë

1. Animation du DOCOB Natura 2000 et communication, sensibilisation autour du site Natura 2000

1. Motivation/contexte

1. Animation du DOCOB Natura 2000

Le Document d'objectifs se traduit par un plan d'actions sur une période de 5 à 6 ans (2005 à 2010). La mise en œuvre et le suivi de ce plan nécessite que soit mise en place une structure d'animation ayant pour rôle de coordonner les partenaires chargés des actions, ainsi que de suivre le bon déroulement de ces actions au moyen notamment de bilans réguliers sur leur état d'avancement.

Pour garantir le succès à termes d'un Document d'objectifs impliquant les acteurs locaux, il est généralement préconisé que les collectivités locales assurent cette mission d'animation. Après divers échanges avec la DIREN, les communes de Barbaggio et Poggio d'Oletta, qui partagent d'ailleurs un secrétariat commun, sont prêtes à assurer cette tâche d'animation, qui pourra bénéficier d'un accompagnement de la DIREN.

2. Communication, sensibilisation autour du site Natura 2000

Les actions de sensibilisation et de communication proposées ont pour objectif de mieux faire connaître, localement et plus globalement en Corse, une espèce à forts enjeux représentant un patrimoine local rare et menacé. Ces actions reposent sur deux supports : un panneau de sensibilisation à installer sur le site, et une plaquette de communication visant un large public et pouvant par ailleurs constituer le support d'actions pédagogiques dans les écoles et les collèges.

La réalisation de la plaquette pourra se faire dans le cadre de l'édition d'une série de plaquette sur les espèces endémiques de Corse dans laquelle s'est lancée l'antenne Corse du Conservatoire botanique méditerranéen national de Porquerolles.

Objectifs

- S'assurer du bon déroulement du document d'objectifs par la mise en place d'une structure d'animation
- Informer et sensibiliser les enfants, les habitants et le public de la valeur patrimoniale du site

Liens avec d'autres programmes

Les actions de sensibilisation et de communication devront être coordonnées sur les différents sites Natura 2000 en Corse concernés par *Brassica insularis*.

2. Description

3. Animation du DOCOB Natura 2000

Une fois le Document d'objectifs validé, il est proposé que l'animation et le suivi de sa mise en œuvre soit assuré par le secrétariat des mairies de Barbaggio et Poggio d'Oletta. La mission consistera à coordonner les différentes actions en entretenant des contacts réguliers avec leurs responsables et en organisant une réunion annuelle du Comité de pilotage. Ce Comité de pilotage, qui aura pour mission de suivre le bon déroulement du document d'objectifs, sera le même que celui constitué pour la rédaction du document d'objectifs. Il pourra évoluer dans sa composition en fonction des besoins identifiés pour la mise en œuvre des actions.

Missions de la structure d'animation :

- **Coordination des actions du DOCOB Natura 2000** : un tableau de bord récapitulant les actions à entreprendre constituera un outil de suivi (cf. "Fiche-type" ci-après). Pour chaque action, un responsable assurant la gestion technique et financière de son projet est identifié. La structure d'animation, par des contacts réguliers avec chaque responsable, s'assurera du bon déroulement des actions ;
- **Organisation d'une réunion annuelle du Comité de pilotage** : la structure d'animation organisera une réunion annuelle du Comité de pilotage permettant de réaliser un bilan des actions réalisées. Chaque responsable de projet présentera, sous forme de rapport, un bilan annuel et le Comité de pilotage dressera un rapport annuel sur l'état d'avancement du Document d'objectifs. La structure d'animation assurera le secrétariat de séance.

La DIREN accompagnera les communes dans cette tâche d'animation. En un premier temps, elle propose, avec le Conservatoire botanique, de venir présenter le dossier sur le Chou insulaire au Conseil municipal, voire en réunion publique locale. De prochains contacts entre la DIREN et le secrétariat des communes de Barbaggio et Poggio d'Oletta permettront de mettre en œuvre l'animation du Document d'objectifs et de planifier la présentation publique du dossier.

▪ Communication, sensibilisation autour du site Natura 2000

Les actions de communication et de sensibilisation concernent l'installation d'un panneau de sensibilisation sur le site et l'édition d'une plaquette pédagogique.

- **Panneau de sensibilisation sur la valeur patrimoniale du site** : à implanter au niveau du col de Teghime où se trouve par ailleurs une table d'orientation. Le support des panneaux en bois existants n'est pas jugé intéressant du fait de leur fragilité (ce secteur est très exposé au vent et les panneaux ont été endommagés). Il est proposé un panneau individualisé intégré au site. Le message devra permettre d'informer sur la présence d'un site d'intérêt communautaire, ainsi que sur la valeur patrimoniale du Chou insulaire et de l'habitat des falaises calcaires.
- **Edition d'une plaquette pédagogique sur *Brassica insularis*** (connaissances botaniques, lien avec les espèces cultivées, actions de conservation, etc.), sur l'habitat des falaises calcaires et sur Natura 2000 : Plaquette à vocation pédagogique à présenter aux écoles et collèges dans le cadre de programmes pédagogiques. Cette plaquette permettra également de sensibiliser plus largement le public à la valeur patrimoniale des falaises et d'espèces endémiques de Corse.

3. Montage

4. Animation du DOCOB Natura 2000

- Coordination : Secrétariat des communes de Barbaggio et de Poggio d'Oletta
- Partenaires : DIREN, Comité de pilotage

5. Communication, sensibilisation autour du site Natura 2000

- Coordination : Communes de Barbaggio et de Poggio d'Oletta (panneau de sensibilisation) et CBNMP (plaquette pédagogique)
- Partenaires : DIREN, CRDP, instituteurs et naturalistes

Calendrier et phasage

2006 2007 2008 2009 2010 permanent

- 2006 : mise en place de la structure d'animation du site
- 2006 : installation du panneau et édition de la plaquette pédagogique
- Permanent : animation du site Natura 2000 et organisation d'une réunion annuelle du Comité de pilotage

5. Coût et financement

6. Animation du DOCOB Natura 2000

- Estimation du coût : 15 jours de secrétariat annuel (6 jours de contacts avec les partenaires et 9 jours pour l'organisation d'une réunion annuelle du Comité de pilotage)
- Soutien à envisager : DIREN (aide d'environ 5.000 euros par an)

7. Communication, sensibilisation autour du site Natura 2000

- Panneau de sensibilisation (coûts estimatifs) :
 - Conception - maquette : estimation à 800 euros
 - Panneau (sans la pose) : 500 euros
- Plaquette pédagogique (coûts estimatifs) :
 - Conception et édition d'une plaquette en 500 exemplaires : 2.500 euros
- Soutien à envisager : CBNMP, OEC, DIREN, communes, conseil général.

**FICHE TYPE - Suivi des actions du Document d'objectifs Natura 2000 du site fr 9402006
"Stations à Chou insulaire (Barbaggio, Poggio d'Oletta)"**

Cette fiche constitue une proposition de tableau de bord pour le suivi du DOCOB. Elle évoluera au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet (en mentionnant par exemple des partenaires, les financements, etc.). C'est sur ce genre d'outils de suivi que s'appuiera la mission d'animation du Document d'objectifs. Cet outil de suivi permettra notamment de préparer les réunions annuelles du Comité de pilotage au cours desquelles il sera fait un bilan des actions mises en œuvre au regard des objectifs de conservation du site.

Objectif général du projet : Conserver, voire développer, les populations de Brassica insularis, et maintenir en bon état de conservation son habitat									
Liste des actions à mettre en œuvre :	2006	2007	2008	2009	2010	Permanence	Objectifs de l'action / résultats attendu :	Résultats obtenus :	Commentaires :
Animation, communication et sensibilisation :									
Mettre en place une structure d'animation							Suivi du DOCOB / Coordination des partenaires et préparation d'une réunion annuelle du Comité de pilotage		
Installation d'un panneau de sensibilisation sur le site							Sensibilisation sur la valeur patrimoniale du site / Installation d'un panneau au col de Teghime		
Edition d'une plaquette pédagogique							Communication sur une espèce rare et menacée / Edition d'une plaquette sur le Chou insulaire		
Etude et suivi scientifique des populations de Brassica insularis :									
Etablissement d'une convention pour le suivi							Coordination du suivi scientifique / Etablissement d'une convention entre les différents intervenants		
Mise en œuvre du suivi scientifique annuel							Evaluation continue de l'état de conservation du taxon / Mise en œuvre annuelle du suivi scientifique		
Renouvellement de la banque de semences							Conservation ex-situ du taxon / Enrichissement de la banque de semences du CBNMP		

Suivi des usages et réhabilitation du secteur de l'ancienne carrière :									
Etude sur les impacts du pâturage (stage encadré par le CBNMP)							Evaluation de la pression de pâturage / Résultats d'un stage encadré par le CBNMP		
Participation du CBNMP à la Commission sur le risque incendie							Prise en compte du risque incendie sur la plaine et sur le site / Participation du CBNMP à la Commission sur le risque incendie		
Contrôle de la circulation à proximité immédiate du site							Préservation du site / Panneau rappelant l'interdiction de circuler sur les pistes		
Réhabilitation du secteur de l'ancienne carrière							Amélioration du cadre / Nettoyage du site de l'ancienne carrière et résorption de la décharge sauvage		

2. Poursuite des études et du suivi scientifique des populations de *Brassica insularis*

6. Motivation/contexte

8. Etudes menées par l'Université Montpellier II

Une équipe de l'Institut des sciences de l'évolution (Université Montpellier II), dirigée par Isabelle OLIVIERI, mène des études et un suivi scientifique des populations de *Brassica insularis* en plusieurs stations en Corse, et en particulier sur le site de Teghime faisant l'objet du présent Document d'objectifs. Sur le site, les études démographiques faisant l'objet du suivi scientifique ont commencé en 1998 et sont réalisées chaque année (cf. annexe 2, synthèse bibliographique sur les études menées en Corse).

Les études menées ont pour objectif d'assurer une meilleure connaissance du fonctionnement des différentes populations (étude approfondie du système de reproduction, suivis démographiques sur plusieurs années, étude du niveau variétal, ...). De manière générale, ces études constituent un préalable à toutes interventions sur les populations (introduction, renforcement de populations, etc.).

9. Activités du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMP)

L'antenne Corse du Conservatoire botanique, récemment implantée dans la région, est en charge du suivi en Corse des populations de la Directive européenne "Habitats". Elle devrait dans ce cadre assurer la coordination du suivi scientifique des populations de *Brassica insularis*.

Le Conservatoire botanique est, par ailleurs, impliqué dans l'actualisation des listes rouges de l'UICN concernant *Brassica insularis* et a réalisé, dans ce cadre, des comptages sur chacune des stations Corses. En outre, la conservation *ex situ* (en dehors du milieu naturel) réalisée au Conservatoire botanique de Porquerolles consiste en une banque de semences récoltées en milieu naturel et en une collection d'individus placés dans des serres anti-hybridation qui produisent des semences. Les populations de Teghime, Caporalino, Inzecca, Penta Frescaja, Punta Corbaghiola, et Punta Calcina y sont représentées.

□ Objectifs

Les objectifs assignés à l'action "Poursuite du suivi scientifique des populations de *Brassica insularis*" visent à :

- Étendre le site vers les habitats occupés ou potentiels du Monte Secco ;
- Organiser le suivi scientifique des populations de *Brassica insularis* en relation avec les différents intervenants ;
- Définir en continu l'état de conservation du taxon en Corse de manière notamment à mesurer l'efficacité des opérations de gestion lorsqu'elles existent, et à mettre en œuvre des mesures d'urgence si nécessaire ;
- Avoir une meilleure connaissance du fonctionnement global des différentes populations (approche méta-population) ;
- S'assurer de la composition génétique des populations *ex-situ*.

□ Liens avec d'autres programmes

Un autre site Natura 2000, le site n°FR9400612 de Punta Calcina (Conca), concerne la conservation de *Brassica insularis*. Les actions inscrites dans le document d'objectifs du site concernent :

- Le renforcement de la population de *Brassica insularis* à Punta calcina où la population est de petite taille et les effectifs en forte régression ;
- Le suivi génétique et dynamique de la population : suivi scientifique annuel et surveillance du Puceron cendré du chou qui cause des dégâts importants sur les pieds de *Brassica insularis*.

Les actions de suivi scientifique proposées pour les deux sites (Teghime et Punta Calcina) devront se faire de manière coordonnée.

7. Description

10. Mise en place des bases d'un suivi scientifique coordonné

Cette action consiste mettre en place les bases d'un suivi scientifique coordonné des populations de *Brassica insularis* permettant notamment de répondre aux exigences de Natura 2000 en matière de suivi des espèces d'intérêt communautaire. La démarche consistera à mettre en place une convention entre l'ISEM et l'antenne Corse du Conservatoire botanique précisant les intervenants dans le suivi scientifique et leur rôle respectif, le calendrier des visites de terrain, les protocoles de suivi, ainsi que les modalités d'échange de données. Elle définira également les modalités des éventuelles interventions sur les populations (introduction, renforcement de populations, expérimentations, ...).

11. Mise en œuvre du suivi scientifique annuel sur les 9 stations Corses

Le suivi scientifique concernera les 9 stations Corses de *Brassica insularis* dont 7 sont bien connues (Punta di Sellola, Teghime, Punta Frascaja, Caporalino, Punta Corbaghiola, Inzecca et Punta Calcina) et 2 ont été récemment trouvées (Alizu, Poggio di Nazza). Parmi ces 9 stations connues, 5 font l'objet d'un véritable suivi démographique depuis 1998 : Teghime, Caporalino, Punta Corbaghiola, Inzecca et Punta Calcina. En Corse, certaines populations faisant l'objet d'un suivi régulier commencent à être bien connues, d'autres restent encore méconnues.

▪ Evaluation globale de la répartition des populations de *Brassica insularis* en Corse

Le suivi de l'ensemble des stations Corses permettra non seulement de déterminer, en continu, l'état de conservation des populations, mais également conduira à une évaluation réelle de l'étendue des populations de *Brassica insularis* en Corse en un instant "t". Les difficultés d'accès de l'habitat de cette espèce (falaises) ne facilitent pas cette évaluation, qui serait pourtant nécessaire à une meilleure prise en compte des phénomènes de migration dans les populations et ainsi à une meilleure compréhension de la répartition globale de l'espèce et à ses fluctuations (approche méta-populatoire). Les travaux scientifiques sur *Brassica insularis* menés en Corse en 1986, 1993 et en 1999-2000 ont permis une première estimation de la taille des populations. Cette action s'inscrit en complément du suivi scientifique annuel. Il s'agira d'un bilan sur la répartition globale du taxon à réaliser tous les trois ans.

Par ailleurs, l'existence de *B. insularis* en Sardaigne, au sein de populations apparemment beaucoup plus importantes, devrait conduire à une étude complète (génétique, écologique et démographique) conjointe des populations des deux îles.

Sur le site de Teghime, une évaluation globale permettra notamment d'adapter le périmètre du site en prenant en compte les habitats occupés ou potentiels du Monte Secco.

▪ Renouvellement de la banque de semences

La collection *ex-situ* (en serre) de *Brassica insularis*, gérée par le Conservatoire botanique à Porquerolles, n'est pas assez représentative de la diversité des individus de chaque population recensée en Corse. Par exemple, Penta Frescaja n'est représentée que par 2 individus seulement, Punta calcina par 7 et Punta Corbaghiola par 3 ou 5 individus. L'objectif de renouveler la banque de semence et surtout de s'assurer de la composition génétique des populations *ex-situ*, de manière notamment à permettre la production de graines.

8. Montage

- Coordination du suivi scientifique : CBNMP
- Mise en œuvre du suivi scientifique : équipe mixte ISEM - CBNMP
- Autres partenaires : propriétaires concernés, DIREN

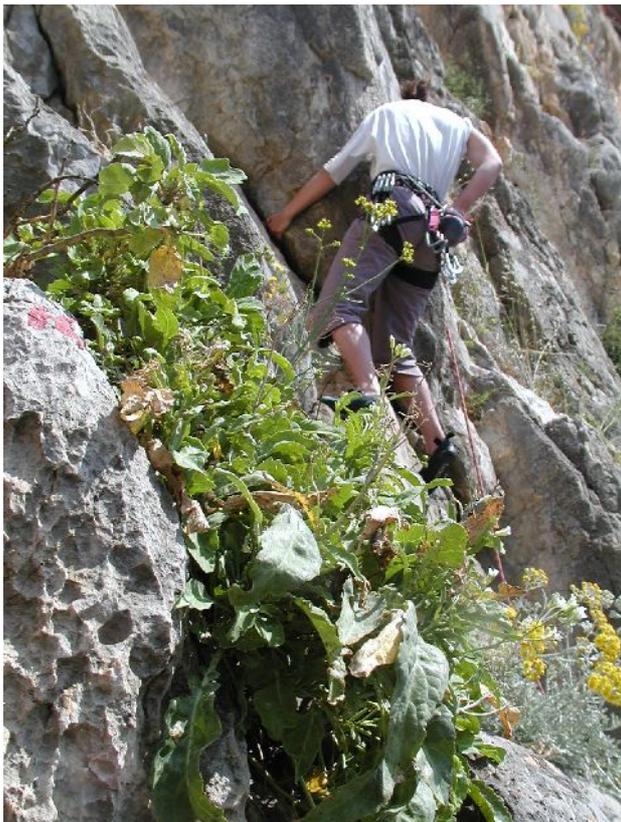
□ Calendrier et phasage

■ 2006 ■ 2007 ■ 2008 ■ 2009 ■ 2010 ■ permanent

- 2006 : mise en place des bases du suivi scientifique (convention)
- annuellement : mise en œuvre du suivi scientifique sur l'ensemble des stations corses, en deux périodes pour tenir compte du décalage phénologique entre le nord et le sud de l'île.
- Tous les trois ans (2006, 2009, ...) : mise en œuvre d'une mission de terrain destinée à établir un bilan de la répartition globale du taxon en Corse.

10. Coût et financement

- Coût estimatif global : le suivi scientifique des 9 stations à *Brassica insularis* nécessite annuellement 4 personnes sur le terrain pendant 9 jours, donc 36 jours de temps chercheurs. Avec les frais de déplacement, le coût annuel du suivi est estimé à 8 000 euros.
- Financement prévisible : Région, DIREN



Suivi scientifique sur le site, relevés de terrain

3. Suivi des usages et réhabilitation du secteur de l'ancienne carrière

11. Motivation/contexte

12. Pâturage

Le principal usage du site concerne le pâturage. Des bovins en libre parcours occupent régulièrement le site, notamment dans le secteur de la crête du Monti Rossi. Le bétail, en broutant la végétation, peut avoir un impact sur le maintien des populations de *Brassica insularis* ou son extension dans des stations favorables. Cependant l'impact du bétail n'a jamais été quantifié sur le site et mériterait d'être précisé.

13. Feu de forêt et de maquis

En juillet 2003, un feu a touché le maquis du Monti Rossi jusqu'aux falaises abritant *Brassica insularis*. Quelques mois plus tard, en novembre 2003, des scientifiques (Isabelle Olivieri et Agnès Mignot, ISEM), en visite sur le site pour le suivi des populations, ont pu constater que la végétation des falaises a été fortement touchée, elle est brûlée et très peu de reprises sont à observer. Par contre, les scientifiques constatent que le feu a eu apparemment peu d'impact sur *Brassica insularis* : une seule perte de plant sur l'ensemble de ceux suivis sur le site (environ 500 plants), ces derniers présentant, au moment des observations de novembre 2003, un bon pouvoir de régénération. Cependant, seule une analyse démographique approfondie permettra de dire si ce feu a eu des impacts ou pas sur la population de *Brassica* (influence sur la reproduction, ...).

Les feux de maquis peuvent avoir une influence sur la végétation des falaises apparemment isolée (maquis en contrebas des falaises ; influence de la chaleur, ...). L'antenne Corse du conservatoire botanique fait partie de la Commission sur le risque incendie pilotée par la préfecture : le Conservatoire intervient en termes de conseil pour la prise en compte de la flore rare et menacée.

Les communes d'Oletta, de Poggio d'Oletta et de Barbaggio sont des communes particulièrement exposées au risque de feu de forêt. Pour ce secteur, le projet actuel de la Commission sur le risque incendie pilotée par la Préfecture (qui devrait se traduire dans le Plan local de prévention incendie, PLPI) consiste à installer des réserves d'eau (citernes) sur la crête du Monti Rossi ; l'objectif prioritaire étant de protéger l'espace urbanisé du Grand Bastia situé non loin de là et déjà concerné par 7 à 8 PPRIF (Plans de prévention du risque d'incendie de forêt). Le Comité de pilotage du site Natura 2000 a exprimé sa volonté que soit pris en compte dans le Plan local de prévention incendie (PLPI) le rôle des coupures agricoles de la plaine de Barbaggio - Poggio d'Oletta, ainsi que la présence d'espèces protégées sur les versants du Monte Secco - Monti Rossi.



Feu de maquis - juillet 2003 -
Monti Rossi - Photo A. Mignot, I.
Olivieri

14. Circulation sur la piste.

Depuis le col de Teghime, une piste permet d'accéder à la crête du Monte Secco - Monti Rossi, en empruntant le versant Est de ce massif. A proximité de cette crête se trouve un certain nombre de stations à *Brassica insularis*. Au bas du massif, la piste fréquentée par des véhicules motorisés ouvre d'abord l'accès à une carrière, puis de cette carrière partent deux nouvelles pistes praticables en 4x4 permettant d'accéder à la crête. Une des deux pistes, parcourue à pieds, permet également aux scientifiques d'atteindre les stations de suivi de *Brassica insularis*.

15. Autres usages potentiels

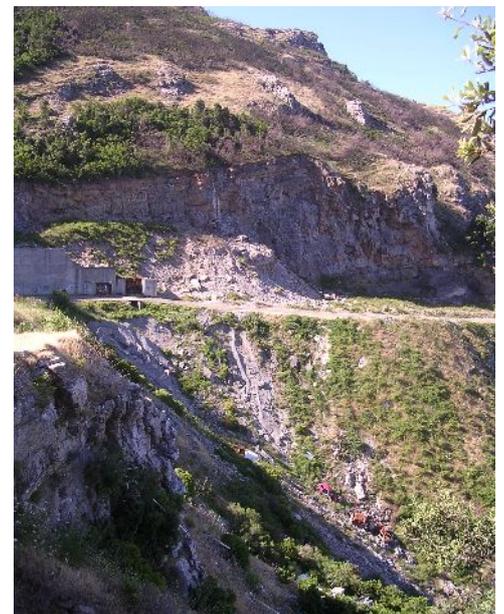
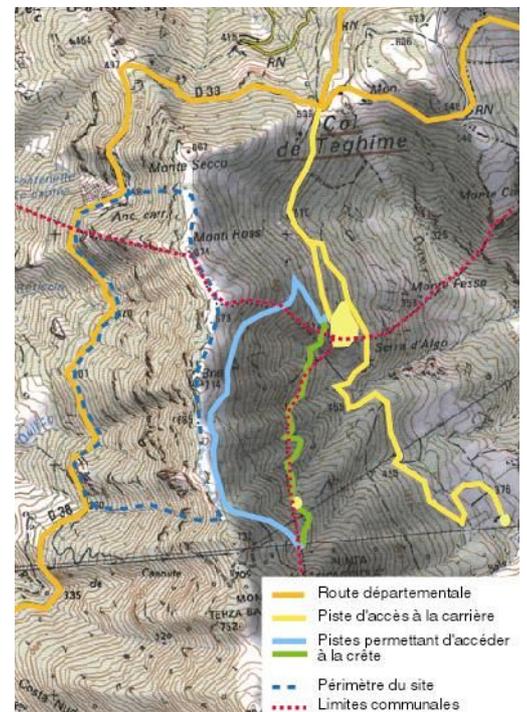
Aucun projet d'aménagements pour l'escalade n'est prévu sur le site. Si cela se présentait, ce serait à proscrire compte tenu du risque de destruction de la végétation des falaises que cela présenterait.

Par ailleurs, un circuit de randonnée est en projet concernant les crêtes.

16. Secteur de l'ancienne carrière

En bordure de la département 38, entre Barbaggio et Poggio d'Oletta, une ancienne carrière constitue aujourd'hui un habitat favorable à *Brassica insularis* et peut être un lieu intéressant pour les actions de sensibilisation. De nombreux déchets inertes dévalorisent ce site sur lequel, par ailleurs, il faut éviter toute nouvelle exploitation.

Par ailleurs, une décharge sauvage existe au bord de la département 38, en contrebas de l'ancienne carrière. Bien que située en dehors du site Natura 2000, cette décharge nuit à la qualité du site et, en outre, risque de porter atteinte au captage en eau potable de la Fontenette, situé dans ce même secteur.



□ Objectifs

- Pâturage : Evaluer quelle est la pression (effectif du bétail en libre parcours sur le site), ainsi que les périodes de plus forte pression dans l'année, et étudier les impacts du pâturage sur les populations de Chou insulaire ;
- Feu de forêt : Minimiser les impacts sur les espèces rares et menacées des dispositifs de lutte contre les feux de forêts.
- Circulation motorisée : Rappeler l'interdiction de circulation en dehors des pistes prévues à cet effet.
- Autres usages potentiels (escalade, randonnée) : Rester vigilant sur le développement éventuels de nouvelles activités sur le site ; proscrire tout projet d'aménagement du site lié à l'escalade.
- Secteur de l'ancienne carrière : Eviter toute nouvelle exploitation de l'ancienne carrière et réhabiliter le site (retrait des déchets inertes dévalorisant le site) ; Réhabilitation de la décharge sauvage.

12. Description

17. Evaluation des impacts du pâturage sur les populations de Chou insulaire sur le site

L'antenne Corse du Conservatoire botanique prévoit d'encadrer un stage de 6 mois pour mieux évaluer l'impact du pâturage sur les populations de *Brassica insularis*.

Une première étape consistera à quantifier le cheptel utilisant le site et à identifier les exploitants de manière à les associer à la démarche. Un protocole d'étude sera établi en partenariat entre l'antenne Corse du Conservatoire botanique et l'Institut des sciences de l'évolution (ISEM, Université Montpellier II). L'étude permettra notamment de définir les paramètres à suivre sur le terrain pour évaluer les effets sur le long terme des pratiques de pâturage sur *Brassica insularis*. Les indicateurs de suivi des impacts du pâturage seront par la suite intégrés dans le suivi scientifique annuel.

18. Participation du Conservatoire botanique à la Commission sur le risque incendie pilotée par la préfecture

Concernant *Brassica insularis*, l'action du Conservatoire botanique consistera à fournir la localisation des populations à la Commission sur le risque incendie, de manière à ce que cette information soit prise en compte lors de la définition des dispositifs de lutte (création de pistes et de pare-feu, brûlage dirigé, ...). De manière plus globale l'action vise à adapter le Plan local de prévention incendie en cours d'élaboration en y intégrant les enjeux de préservation des espèces protégées de valorisation des coupures agricoles dans les espaces ruraux de la plaine de Barbaggio - Poggio d'Oletta.

19. Pose d'un panneau rappelant l'interdiction de circulation motorisée sur la piste de la crête

Une piste passe à proximité de la crête (Piste d'Oletta) et des stations à *Brassica insularis*. Elle est fréquentée par des véhicules motorisés. L'action consiste à installer un panneau rappelant l'interdiction de circulation motorisée à l'entrée de la piste depuis le col de Teghime.

- Réhabilitation de l'ancienne carrière et de la décharge sauvage
- Ancienne carrière (commune de Barbaggio) : l'exploitation de cette carrière a cessé depuis longtemps. Sur ce site, où subsiste un bâtiment en béton rappelant l'ancienne exploitation, divers éléments dévalorisent ce secteur, ce sont notamment des restes de structures en fer rouillé éparpillés sur le site, ainsi que différentes parties annexes au bâtiment particulièrement dégradées. Pour ce site les actions sont les suivantes :
 - Interdiction de toute nouvelle exploitation de la carrière ;
 - Nettoyage des principaux déchets inertes dégradant le site et le rendant dangereux.Il est possible de déposer un dossier à l'OEC pour le nettoyage du site. Les aides peuvent couvrir jusqu'à 80% des dépenses.
- Décharge sauvage : Nettoyage de la décharge et mise en place d'obstacles pour éviter l'accès aux véhicules. Il est possible d'obtenir une subvention de l'ADEME et de l'OEC pour résorber le problème de la décharge (en installant notamment des obstacles à l'accès). Concernant le site, le dossier de demande de subvention devra mettre en avant la proximité d'une source d'eau potable.

13. Montage

20. Pâturage : Feu de forêt

- Coordination : CBNMP
- Partenaires : ISEM, DIREN, Communes, éleveurs, ODARC

21. Circulation motorisée sur le site et réhabilitation de la décharge sauvage

- Coordination : Communes de Barbaggio et Poggio d'Oletta

22. Réhabilitation de l'ancienne carrière et de la décharge sauvage

- Coordination : Commune de Barbaggio sur laquelle se trouve le site
- Partenaires : DRIRE, DIREN, OEC, ADEME

14. Calendrier et phasage

■ 2006 ■ 2007 ■ 2008 □ 2009 □ 2010 ■ permanent

- Evaluation des impacts du pâturage : stage à réaliser en 2007-2008 ; accueil : CBNMP ; encadrement : CBNMP et ISEM, Montpellier II
- Pose de panneau / circulation motorisée : 2006
- Contribution du CBNMP à la Commission sur le risque incendie : permanent
- Réhabilitation de la décharge sauvage : à partir de 2007
- Réhabilitation de l'ancienne carrière : à partir de 2007

15. Coût et financement

- Pâturage : CBNMP pour la prise en charge d'un stage de 6 mois
- Feu de forêt : mission du CBNMP à la Commission feu de forêt de la préfecture
- Pose de panneau rappelant l'interdiction de circulation : Communes
- Réhabilitation de l'ancienne carrière et de la décharge sauvage : possibilité d'une aide financière de l'OEC

ANNEXES

Annexe 1 : Compte-rendu des réunions du comité de pilotage

Annexe 2 : *Brassica insularis*, chou insulaire : Synthèse bibliographique et synthèse des données existantes

Annexe 3 : Fiche 1496 « *Brassica insularis* Moris » des Cahiers d'habitats élaborés dans le cadre de la Directive Habitats (